



**Matières recyclables**  
**Attention!** Les collectes changeront de journée au mois d'avril.



Surplus acceptés



Matières organiques



**Ordures ménagères**  
**Attention!** Les collectes changeront de journée au mois de mai.



Mobilier et articles ménagers acceptés (sauf exceptions)



Feuilles et branches



Arbres de Noël (naturels seulement)  
Aucune collecte à domicile



Rebuts encombrants et récupérables



Résidus domestiques dangereux  
Autres dates de dépôt disponibles - Villes partenaires  
Consultez le [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri)

## JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2						8
9						15
16	17		19		21	
23/30	24/31	25	26		28	29

## FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			2		4	5
6	7	8	9		11	12
13	14		16		18	
20	21	22	23		25	26
27	28					

## MARS

D	L	M	M	J	V	S
			2		4	5
6	7	8	9		11	12
13	14		16		18	
20	21	22	23		25	26
27	28		30			

## AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6			9
10		12	13		15	16
17	18	19	20		22	
24		26			29	30

## MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4			7
8		10				
15	16	17	18		20	21
22		24				
29	30	31				

## JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			1			4
5		7	8			
12	13	14	15		17	
19		21				25
26	27	28	29			

## JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6			
10	11	12	13		15	16
17		19	20			23
24/31	25	26	27		29	30

## AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		2	3			6
7	8	9	10		12	
14		16				20
21	22	23	24			27
28		30	31			

## SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						3
4	5	6	7		9	
11		13	14			17
18	19	20			23	24
25		27	28			

## OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4			7	8
9		11	12			
16	17	18			21	22
23/30	24/31	25	26			

## NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1		3	4	5
6		8	9			
13	14	15		17	18	19
20		22	23			
27	28	29				

## DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7			
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21			24
25	26	27	28	29	30	31



## Collecte à domicile Matières recyclables

Aux deux semaines (toute l'année)



### Collecte plus

Surplus accepté uniquement lors de ces collectes.

Première collecte en janvier et en juillet : les matières, dans des sacs en plastique transparent, et les cartons ficelés doivent être déposés à côté du bac.

### En bref

- Seuls les bacs roulants bleus de 360 L, fournis par la Municipalité, peuvent être utilisés.



## Collecte à domicile Matières organiques

Chaque semaine

- Mai à octobre

Aux deux semaines

- Novembre à avril

### En bref

- Seuls les bacs roulants bruns de 240 L, fournis par la Municipalité, peuvent être utilisés.
- Toutes les matières doivent être placées dans le contenant admissible.
- AUCUN SURPLUS ACCEPTÉ.
- Aucun sac de plastique, même identifié comme étant biodégradable ou compostable, ne doit être utilisé.



## Collecte à domicile Ordures ménagères

Aux deux semaines (toute l'année)



### Collecte plus

Le mobilier et les articles ménagers hors d'usage (sauf ceux contenant des halocarbures) sont ramassés uniquement à la première collecte de chaque mois.

### En bref

- Seuls les bacs roulants de 240 L ou 360 L, noirs ou verts avec prise européenne, peuvent être utilisés.
- Un seul bac est permis par unité d'occupation résidentielle.
- Aucune matière déposée à côté du bac n'est ramassée.



## Collecte à domicile Feuilles et branches

Utilisez des sacs en papier ou en plastique (transparent seulement) ou des contenants en métal ou en plastique avec poignées identifiés « feuilles » et/ou « branches ». Les branches doivent être ficelées en ballots.

**Les sacs en plastique orange, noir ou vert sont refusés.**



## Dépôt à l'édifice Léon-Taillon Rebuts encombrants et récupérables

Matériaux secs, résidus de construction, branches d'arbres, matelas, sommiers, futons, appareils contenant des halocarbures (refroidissants), électroménagers et matériel électronique acceptés. Suivez les directives sur place.



## Dépôt à l'édifice Léon-Taillon Résidus domestiques dangereux (RDD)

Ampoules, batteries, décapants et solvants, peinture, teinture, vernis, huiles, pneus et plusieurs autres produits acceptés. Suivez les directives sur place. Voir les dates de dépôt dans les villes partenaires en ligne.



## Collecte à domicile Appareils refroidissants hors d'usage

### SUR DEMANDE

Contactez le Service des travaux publics au 450 461-8000, poste 8300, pour inscrire votre adresse pour une collecte. Vous pouvez également les apporter lors d'une journée de dépôt de rebuts encombrants et récupérables.



## Dépôt dans les édifices administratifs Objets divers

### DURANT LES HEURES D'OUVERTURE

Consultez le site Web pour la liste des objets acceptés. Par exemple, les matelas, sommiers, futons, matériel électronique et cartons de grande taille sont acceptés à l'édifice Léon-Taillon.



## Dépôt à l'édifice Léon-Taillon Arbres de Noël

Arbres naturels dépouillés seulement.

### AUCUNE COLLECTE À DOMICILE

Lors de votre visite au garage municipal, suivez les directives sur place.